

COMMUNE de L'AIN
MONTCET
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN
=====
COMMUNE DE MONTCET
=====
Numéro de dossier : V08/2025

ARRETE DE VOIRIE PORTANT
PERMISSION DE VOIRIE N°08

LE MAIRE,

VU la demande en date du 02/02/2026 par laquelle l'entreprise SAS PAGE-BALFIN CHARPENTE, représentée par PAGE-BALFIN CÉDRIC, située 391 RUE DE PRESLE 01310 POLLIAT;
D'autorisation de voirie pour la réfection de toiture, sur le domaine public dans la commune de MONTCET, au 17 route de BUELLAS (parcelle AA 78)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

VU le règlement général de voirie du 05/07/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales ;

VU l'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Autorisation.

SAS PAGE-BALFIN CHARPENTE, représenté par PAGE-BALFIN Cédric, est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : réfection de toiture, dépôt ou stationnement sur le domaine public dans la commune de MONTCET, au 17 route de BUELLAS à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

A partir du 09/02/2026 pour 49 jours.

ARTICLE 2 - Prescriptions techniques particulières.

- Occupation du domaine public :

Échafaudage

ARTICLE 3 - Sécurité et signalisation de chantier.

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992, modifiée et complétée.

ARTICLE 4 - Implantation ouverture de chantier et recollement.

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra dépasser la date du 30/03/2026
La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

ARTICLE 5 - Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 - Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 5 ans à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

A MONTCET, le 03/02/2026

Le Maire
Franck TARPIN



DIFFUSIONS :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de Montcet pour attribution

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON dans les deux mois à compter de sa notification.

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

cerfa
N° 14023*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : SAS PAGE-BALFIN CHARPENTE Représenté par : PAGE-BALFIN Cédric

Adresse Numéro : 391 Extension : Nom de la voie : RUE DE PRESLE

Code postal 01310 Localité : POLLIAT Pays : FRANCE

Téléphone 0474425732 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : contact@charpente-pagebalfin.fr @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 45 Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : 17 Extension : Nom de la voie : ROUTE DE BUELLAS

Code postal 01310 Localité : MONTCET

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : AA Parcelle(s) : 78 Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres Réfection de toiture

Date prévue de début d'application 09.02.2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 49

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers

⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser)

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
 des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres

Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser)

Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	_____ mètres
Tranchée transversale	_____ mètres
Fonçage	_____ mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser)

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} (3) Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 02 01 2026 à Rethiat

Nom : PAGE-BALFIN Prénom : CEDRIC Qualité : GERANT

Département :
AIN

Commune :
MONTCET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

SAS PAGE - BALFIN Cédric

CHARPENTE - BALFIN Cédric
Charpente - Couverture - Zinguerie
391 rue de Presle 01310 POLLAT
Tél 04 74 42 57 32 - 06 87 82 11 23
N°Siret 503 337 818 00028 - APE 4391 A
Capital 21 000 € - RCS Bourg - en - Bresse

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG EN BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 -fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AA
Feuille : 000 AA 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/02/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Localisation du flic



Département :
AIN

Commune :
MONTCET

Section : AA
Feuille : 000 AA 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 02/02/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

SAS PAGE - BALFIN Cédric

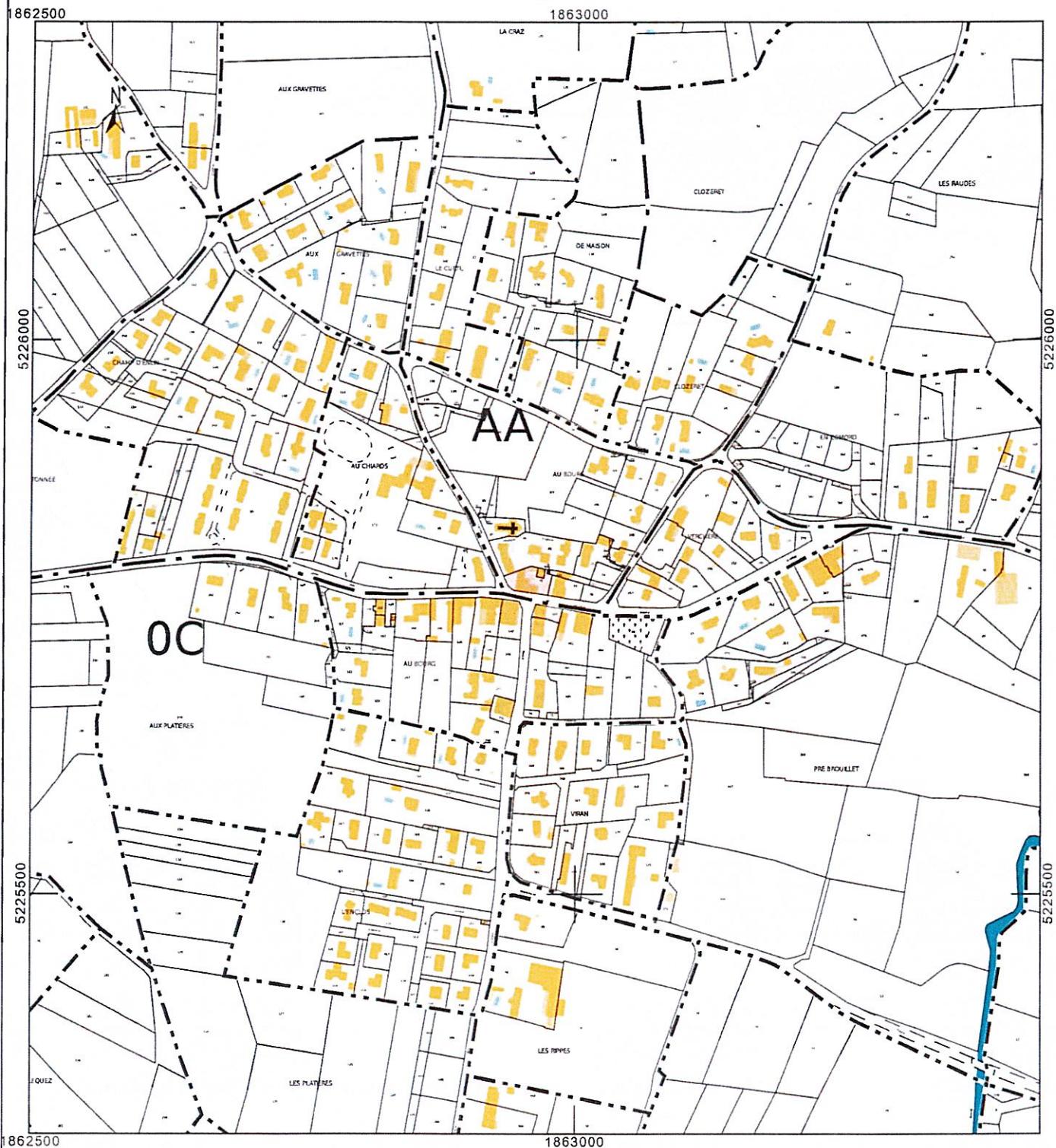
Charpente - Couverture - Zinguerie
391 rue de Presle 01310 POLLIAT
Tél 04 74 42 57 32 - 06 87 82 11 23
N°Siret 503 337 818 00028 - APE 4391 A
Capital 21 000 € - RCS Bourg - en - Bresse

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG EN BRESSE
PTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01012
01012 BOURG EN BRESSE Cedex
tél. 04 74 45 86 00 -fax 04 74 45 86 08
ptgc.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Localisation du lieu



2) Emprise échafaudage



SAS PAGE - BALFIN Cédric
Charpente - Couverture - Zinguerie
391 rue de Presle 01310 POLLAT
Tél 04 74 42 57 32 - 06 87 82 11 23
N°Siret 503 337 818 00028 - APE 4391 A
Capital 21 000 € - RCS Bourg - en - Bresse

